
Avis public de consultation aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de « Règlement numéro 471-02 modifiant le règlement de zonage numéro 471 afin de limiter la portée des normes de localisation d'un site d'extraction »

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 juin 2022, le conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde a adopté par résolution le projet de « *Règlement numéro 471-2 modifiant le règlement de zonage numéro 471 afin de limiter la portée des normes de localisation d'un site d'extraction* »

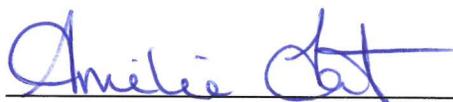
Ce règlement a pour objet de modifier la portée des normes de localisation des sites d'extraction prévus au règlement de zonage afin de limiter les impacts de la présence de tels sites sur les activités agricoles en prévoyant que les normes de localisation applicables aux sites d'extraction ne peuvent avoir pour effet d'empêcher l'implantation de maison mobiles à des fins agricoles et de résidences autorisées conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Il contient des dispositions qui s'appliquent ou sont susceptibles de s'appliquer dans chaque zone agricole; l'illustration de ces zones peut être consultée au bureau de la municipalité.

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le 18 juillet 2022 à 19h00, à la salle du conseil municipal située au 2452, chemin de l'Église à Sainte-Clotilde. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, aux heures ordinaires d'affaires et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

DONNÉ À SAINTE-CLOTILDE, CE 6 juillet 2022.



AMÉLIE LATENDRESSE
DIRECTRICE GÉNÉRALE